

Première rentrée pour le Centre professionnel neuchâtelois unifié

Le 15 août, les élèves en formation professionnelle vivront la première rentrée du Centre professionnel neuchâtelois (CPNE), qui regroupe le Cifom, le CPMB et le CPLN. Une semaine plus tard, ce sont plus de 2500 jeunes qui prendront le chemin du lycée.

Neuchâtel (Canton)

12 août 2022, 11:06



Photo: Keystone

Sa création a été votée il y a un an par le Grand Conseil, il est désormais opérationnel. Ce lundi 15 août, les élèves en formation professionnelle vivront la première rentrée du Centre professionnel neuchâtelois (CPNE).

Né de la fusion du Cifom (Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises), du CPLN (Centre professionnel du Littoral neuchâtelois), du CPMB (Centre professionnel des métiers du bâtiment) et de la filière professionnelle du Lycée Jean-Piaget, il est composé de huit pôles, «organisés par domaines de compétences et de formation», précise le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), dans un communiqué envoyé ce vendredi 12 août.

«Le CPNE permet la mise en place de secteurs centralisés, une meilleure lisibilité et une promotion accrue de l'offre de formation professionnelle initiale, supérieure et continue dans le canton», précise le document.

Encore un peu de répit pour les lycéens

Les élèves des trois lycées du canton, eux, retrouveront ou prendront le chemin des classes le lundi 22 août. En cette rentrée 2022-2023, ce sont 2551 jeunes qui suivront soit la formation gymnasiale soit la formation générale. Avec 22 inscrits en moins par rapport à l'année passée, les effectifs sont stables.

Environ 50 élèves ukrainiens seront intégrés aux différentes formations postobligatoires. Vingt élèves rejoignent les classes «Français langue étrangère» (FLE) au Lycée Jean-Piaget à Neuchâtel ou au Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds et 27 élèves débutent dans une classe «Jeunes en transition» (JET) au CPNE.

«Les élèves qui suivent les cours FLE intègrent en parallèle les lycées cantonaux en tant qu'auditeurs en maturité gymnasiale, en maturité professionnelle ou en certificat d'école de culture générale. Les élèves qui disposent des compétences linguistiques nécessaires ont pu être intégrés dans les classes ordinaires», précise le SFPO.

PAR DAVID MACCABEZ



